

La vie économique en Suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **45 (1965)**

Heft 2: **Contribution suisse à l'élégance française**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Commerce extérieur

Au cours du premier trimestre, les importations suisses se sont élevées à 3 842,8 millions de F et les exportations à 2 910,5 millions, laissant un solde passif de 932,3 millions en regard de 1 156,6 millions pour la même période de 1964. En avril 1965, les importations ont diminué de 7,6 % par rapport à celles d'avril 1964, alors que les exportations ont augmenté de 3,7 %. Le déficit a été ramené d'une année à l'autre de 413,7 % à 299,8 %.

La répartition des importations est la suivante :

CEE : 61,7 % — AELE : 14,4 % — Autres pays : 23,9 %.

Pour les exportations la répartition est la suivante :

CEE : 40,6 % — AELE : 19,6 % — Autres pays : 39,8 %.

Le régime du lait

Le 16 mai 1965, par 348 001 oui contre 212 496 non, et par tous les cantons, le peuple suisse a accepté la loi fédérale modifiant l'arrêté de l'Assemblée fédérale concernant le lait, les produits laitiers et les graisses comestibles qui libéralise, sous certaines conditions, la vente du lait pasteurisé. Seuls les 35,7 % du corps électoral se sont rendus aux urnes.

Finances cantonales

Selon les résultats connus des finances cantonales pour 1964, l'évolution a considérablement varié d'un État à l'autre. Les comptes de certains cantons, avant tout ceux de Bâle-Ville, Genève, Vaud, Neuchâtel, Thurgovie, Fribourg, Lucerne et Saint-Gall, révèlent une situation satisfaisante. En revanche, les comptes d'autres États, notamment Zurich, Berne, Argovie, Soleure et Bâle-Campagne, indiquent que la situation réelle est sensiblement moins bonne que ne le prévoyaient les budgets.

Emprunts fédéraux

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en souscription publique dans le courant de juin 1965 un emprunt 4 % de 150 millions (bons de caisse d'une durée de 5 ans) et un emprunt 4,25 % de 250 millions d'une durée de douze ans. Ces nouveaux emprunts serviront au remboursement et à la conservation de l'emprunt fédéral 3,50 % de 400 millions de F qui viendra à échéance le 30 juin 1965.

Construction

Le nombre des permis de construire dans les 65 villes suisses est en nette régression au cours des premiers mois de cette année.

Voies navigables

Le Conseil fédéral vient de soumettre à l'Assemblée fédérale un rapport sur les projets de voies navigables en Suisse. Ce rapport est nettement négatif tant pour la réalisation d'une voie navigable de Milan au Lac Majeur que pour l'aménagement du Haut-Rhin et surtout le Canal Transhelvétique qui devrait relier le Lac de Genève aux Lacs de Neuchâtel et de Bienne et au Rhin par l'Aar.

Après la votation des arrêtés contre le renchérissement

Après les délibérations statutaires de l'Association des Compagnies Suisses d'Assurances, M. E. Reinhardt, président de la direction générale du Crédit Suisse, a fait un brillant exposé sur les possibilités et les limites d'une politique conjoncturelle suisse. Il a notamment souligné que si le peuple a approuvé les arrêtés sur la lutte contre le renchérissement jusqu'en mars 1967 au plus tard, le nombre considérable de quelque 400 000 rejetants montre clairement que ce scrutin ne peut s'interpréter en aucune manière comme une approbation à l'interventionnisme, ni même à une politique économique teintée de dirigisme.